



Violence conjugale

Par izab1978

Bonjour

La semaine dernière j'étais agressée par mon mari .il a tenté de m'étrangler. J'ai contacté la police ,j'ai déposé une plainte et un certificat médical de 3 it.

J'ai été interrogée également sur d'autres sortes de violences et a part de violence ,mon mari me fait subir une violence psychologique.

Le procureur doit donner son avis.

Et là ça bloque.Je n'ai aucune nouvelle depuis 1 semaine,mon avocat ne me répond pas.Je n'ose pas appeler la police.

Le 26 novembre on a une audience de conciliation pour la séparation de corps.

Je voulais ajouter que mon mari c'est une personne dépendante de l'alcool.

Dans cette affaire quel pourra être la suite ?Mon mari sera obligé de partir de la maison après cette agression ?

Qu'est-ce que il risque ?

Merci d'avance

Par sophie75

tapez sous google violence conjugale service-public

Le site est très bien fait

"en date du 31 juillet 2020

Toutes les violences conjugales sont interdites par la loi, qu'elles touchent un homme ou une femme, qu'elles soient physiques, psychologiques... La victime de violences conjugales qui signale les faits peut bénéficier de nombreuses mesures de protection de la part des institutions publiques et des associations..."

je ne sais pas par contre quelles décisions prendra le procureur de la République à l'encontre de votre mari. N'hésitez pas appeler les gendarmes si besoin car le procureur ne va pas traiter votre plainte dans les plus brefs délais car il a d'autres plaintes à traiter. Essayez de vous isoler dans votre domicile et d'avoir le moins de contact possible avec votre mari

Par izab1978

Bonjour.

Merci de m'avoir répondu.

C'est super gentil de votre part.

C'est la première fois que cela m'arrive et je reste un peu démunie.

Par sophie75

vous pourriez prendre contact avec une association locale via ce site

arretonslesviolences.gouv.fr

ou contactez le 319

"LE NUMÉRO D'ÉCOUTE, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Violences Femmes Info

C'est un numéro d'écoute national destiné :

- aux femmes victimes de violences
- à leur entourage
- aux professionnels concernés

Anonyme et gratuit, il est accessible depuis un poste fixe et un mobile en métropole et dans les DOM.

Ce numéro permet d'assurer une écoute et une information, et, en fonction des demandes, effectue une orientation adaptée vers dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. Le 3919 n'est pas un numéro d'appel d'urgence"

Par HartleyEL

Il risque obligatoirement l'amande. Voir plus l'emprisonnement.

Par JulesJules

Bonsoir.

Comme c'est une question de même nature, j'en profite pour poser ma question.

Bonjour

J'avais l'habitude de pratiquer de l'échangisme en dehors de cadre de plan familial
J'ai 40 ans et depuis 10 ans, je n'ai jamais fait l'amour avec mon mari (41 ans)

Depuis 5 ans, j'étais membre de forum échangisme et faisais l'amour avec 10aines de couples

Le détective de mon mari m'a repéré dans un hôtel de Paris et j'ai été surprise en présence de 2 autres couples

Mon mari mis au courant de mon infidélité, et furieux, il m'a frappé jusqu'au sang.
J'ai demandé l'asile auprès de commissariat, mais lors de l'enquête, j'ai tout révélé et la police ne fait plus rien.
"C'est ce qui se passe entre vous et votre mari. Nous, on a plein d'affaires à traiter, nous pouvons rien faire."

Mais je peux fournir mes dossiers pour démontrer :

- / qu'entre lui et moi, il ny avait plus la vie sexuelle
- / mon mari m'a frappé et j'ai demandé le certificat médical pour prouver sa violence conjugale

C'est moi qui demande l'indemnité, et on arrive tjr pas à trouver notre compromis.

Merci d'avance